Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DASES 104 Subvention (110.000 €) et convention pluriannuelle avec l'association Groupe SOS Solidarités pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'appui technique.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention à l'association Groupe SOS Solidarités pour soutenir le fonctionnement de ses actions d'aide à l'accès aux droits des étrangers, dans un cadre conventionnel.

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association Groupe SOS Solidarités (72421) située 102 rue Amelot 75011 Paris dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la subvention de la Ville de Paris à 110.000 € au titre de l'année 2019, pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'appui technique (2019_07422).

Article 2 : La dépense correspondante de 110.000 € pour l'association Groupe SOS Solidarités sera imputée :

- à hauteur de 80.000 € sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, Destination 4240009, nature 65748 et à hauteur de 30.000 € sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, Destination 4240005, nature 65748 du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO